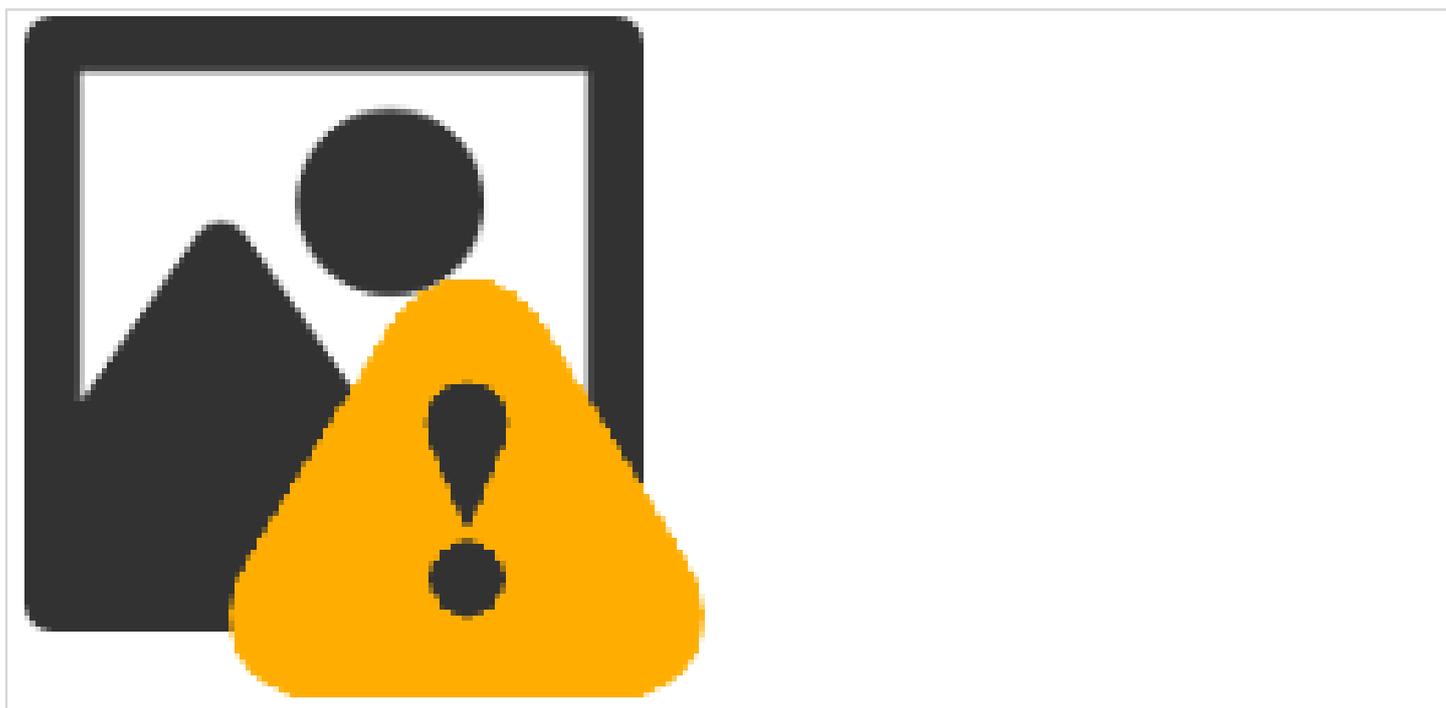


ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Informations

ACCUEILS DE LOISIRS PERI-SCOLAIRES



La Communauté de Communes Bassin Auterivain (CCBA), dotée de la compétence **action sociale, enfance jeunesse**, a confié la gestion des Accueils de Loisirs péri-scolaires ainsi que la gestion des Points d'accueil Jeunesse à la **Fédération Léo Lagrange**.

📄 [Télécharger le fichier «Règlement intérieur CCLAG.pdf» \(695.4 KB\)](#)

Le délégataire Léo Lagrange dispose d'un portail web "familles" : <http://leo-lagrange.l31025.portail-defi.net>

Les documents d'information sont accessibles dès la page d'accueil. En outre les parents peuvent se connecter pour bénéficier de services en ligne (réservation, paiement...)



ACTIVITES PROPOSEES :

- Du **lundi au vendredi**, en dehors des heures de classe, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (**ALAE = Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole**).
- Le **mercredi midi et après-midi** (**ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement**)
- Pendant les **vacances scolaires** (**ALSH**)

ALAE

Accueil de Loisirs Associé à L'Ecole

L'équipe de direction du centre de loisirs de Venerque

Directrice : Céline GONIN

Directrice adjointe : Coralie DIDIER

Contacts : 06 45 62 34 46 adl.venerque@leolagrange.org

MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Lundi, mardi, jeudi vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi Vendredi
7h15 à 8h50 11h50 à 13h50 16h50 à 18h45	7h15 à 8h50 12h à 13h50 17h à 18h50
Mercredi sur temps scolaire	Mercredi sur temps scolaire
7h15 à 8h50 12h à 13h30	7h15 à 8h50 12h à 13h30

ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Géré par Léo Lagrange, le centre de loisirs est ouvert les mercredis de 13h30 à 18h45 , et durant les petites vacances scolaires de 7h15 à 18h45.



L'équipe composée d'animateurs qualifiés, accueille les enfants de 3 ans révolu à 6 ans dans les locaux de l'école maternelle et les enfants de 6 ans à 11 ans dans les locaux dédiés aux accueils de loisirs situés dans l'enceinte de l'école élémentaire.

Direction : Céline Gonin Tél : 05 62 11 59 52